



RISQUES

Comment le Cepri irrigue les collectivités

PUBLIÉ LE 06/05/2021 Par SYLVIE LUNEAU • Club : Club Techni.Cités

SOURCES : **Techni.Cités**

RÉAGIR



DICOM/M. BOUQUET

Le Centre européen de prévention du risque inondation – Cepri – est un acteur clé du secteur, au service des communes exposées. Il se situe à l'interface entre les collectivités et l'État sur un sujet toujours sensible.



MA GAZETTE



Sélectionnez ce thème et créez votre newsletter personnalisée

Risques naturels et technologiques

CHIFFRES-CLÉS

- 16 000 communes concernées par les inondations fluviales.
- 75 % des communes impactées par le risque de ruissellement.

Les dommages annuels, sans compter la submersion marine, sont évalués à 665 millions d'euros. C'est peu dire que le sujet des inondations est important. Sous statut associatif, le Cepri a été créé en décembre 2006 par une poignée d'élus motivés. « Le centre a pris la suite de

l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire grandeur nature. Il s'est donc construit au départ autour d'acteurs ligériens, en particulier le département du Loiret, et avec l'appui du ministère de l'Écologie », relate Stéphanie Bidault, directrice du Cepri ⁽¹⁾.

110 membres au Cepri

L'association a créé un réseau et rassemble à ce jour environ 110 membres : communes, EPCI, départements, une région (Centre Val-de-Loire), syndicats de bassins et associations nationales (AMF, ADF, ADCF, AITF, FNCCR, etc.). Elle est présidée par Marie-France Beaufile, ex-maire de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire) pendant plus de trente-sept ans et ancienne sénatrice.

Forte de sept salariés, elle est financée grâce aux cotisations de ses membres (de 500 à 3 000 euros selon le nombre d'habitants) et aux soutiens du ministère de l'Écologie et de l'Europe. Elle propose aussi des formations payantes aux agents territoriaux et élus locaux. En 2021, les formations vont concerner par exemple la compétence Gemapi, le risque de ruissellement ou encore les politiques d'aménagement. Certaines formations sont aussi ouvertes aux services de l'État. Le Cepri relaie également les offres de deux associations partenaires : l'Institut des risques majeurs de Grenoble (Irma) et France Digues.

Accompagnement personnalisé

Le centre publie des guides méthodologiques avec des retours d'expériences et partage ainsi les bonnes pratiques. Il anime un réseau national d'échanges entre les porteurs de programmes d'actions prévention des inondations (Papi) et des stratégies locales de gestion des risques inondations (SLGRI). Il finalise actuellement une plateforme de ressources sur les Papi, qui sera bientôt disponible en ligne.

Le Cepri conventionne aussi directement avec les collectivités. « Nous les accompagnons dans la définition de stratégies adaptées en fonction des types de risque de chaque territoire. Par exemple, nous travaillons avec Bordeaux sur la prise de compétence Gemapi ou encore avec Nantes pour intégrer le risque de ruissellement dans leur PLU », explique la directrice.

Relais national

Le Cepri est aussi un interlocuteur national, consulté par les ministères par exemple lors de modifications législatives sur son domaine de compétence. Il suit ainsi de très près la loi Climat et résilience en cours de débat. « Un article traite spécifiquement de l'érosion côtière. Nous aurions préféré un projet plus global sur l'ensemble des risques littoraux, incluant la submersion marine », regrette la directrice.

Le risque de ruissellement est un autre sujet suivi de près par le Cepri. Lors de pluies importantes, lorsque les systèmes d'écoulement des eaux pluviales débordent et que le sol ne peut plus absorber l'eau, il existe des risques d'éboulement et de glissement de terrain. Or la compétence sur ce sujet est partagée entre l'État, les EPCI et les communes.

En 2021, le Cepri axe son programme d'activités sur les solutions à bénéfices multiples. Dans une période de disette budgétaire, il s'agit par exemple de réfléchir à la rénovation énergétique en

intégrant le risque inondation : savoir si le terrain se situe en zone inondable, installer dans ce cas les équipements importants (type chaudières) hors d'eau, etc.

Le Cepri a également intégré fin 2020 le groupe de travail sur les solutions fondées sur la nature, dans le programme Life « Artisan » ⁽²⁾. « Nous allons rédiger dans ce cadre un guide méthodologique à destination des collectivités territoriales sur les zones d'expansion de crue, la désimperméabilisation, les zones humides, etc. À partir de 2022, nous animerons également un groupe de travail national sur l'eau », conclut la directrice.

NOTES

NOTE 01 Contact : stephanie.bidault@cepri.net

NOTE 02 Life Artisan (Accroître la résilience des territoires confrontés au changement climatique par l'incitation aux solutions d'adaptation fondées sur la nature) est un projet financé par l'Union européenne sur 2020-2027 et porté par l'Office français de la biodiversité.

COMMENTAIRES

0 | RÉAGIR

Ajouter un commentaire



Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

SOUMETTRE LE MESSAGE

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer à leur traitement et à leur transmission éventuelle à des tiers en écrivant à : Groupe Moniteur - Antony Parc 2, 10 place du Général de Gaulle, La Croix de Berny – BP 20156, 92 186 Antony Cedex ou en cliquant [ici](#).

L'ACTU TECHNIQUE

■ Comment maîtriser la dématérialisation dans les collectivités ?

Comment tenir le programme ambitieux du gouvernement de dématérialisation généralisée des services publics d'ici à 2022 ? Comment déployer cette numérisation dans les collectivités ? Obtenez toutes les réponses lors des 4es Assises de la ...